

# LA PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE COMME SOCLE DE MISE EN ŒUVRE DES INNOVATIONS EDUCATIVES : L'EXEMPLE DE LA STRATEGIE DE SCOLARISATION ACCELEREE PASSERELLE AU BURKINA FASO

**Rasmané ZALLE**

*Docteur en socio-anthropologie,*

*Université Joseph Ki-Zerbo/ Burkina Faso*

*zallerazo@yahoo.fr*

**Ludovic O. KIBORA**

*Maitre de recherche en anthropologie Institut des Sciences de sociétés/ CNRST/ Burkina Faso*

## Résumé

*Cet article porte sur la participation communautaire comme socle de mise en œuvre des innovations éducatives. A travers une méthode socio-anthropologique, il analyse comment les communautés prennent part au processus de mise en œuvre de la stratégie de scolarisation accélérée passerelle (SSA/P qui est une innovation éducative et les bénéfices de cette participation. Les données ont été collectées grâce à un questionnaire et un guide d'entretien auprès des acteurs de mise en œuvre de cette innovation. A la lumière des résultats obtenus, il ressort que la participation communautaire est une stratégie importante de légitimation et d'appropriation des innovations éducatives, car l'engagement de la communauté a été déterminante pour la réussite de la SSA/P. Ce qui nous conforte que la participation communautaire est un socle sur lequel doit se fonder toute innovation éducative qui se veut pertinente, efficace et pérenne. Cependant, la participation communautaire n'est pas acquise définitivement, elle est une flamme qu'il faut maintenir allumée en permanence.*

**Mots clés :** *Participation communautaire, innovation, éducation, pérennisation.*

## Abstract

*This article focuses on community participation as a basis for implementing educational innovations. Using a socio-anthropological method, it analyzes how communities take part in the implementation process of the strategy for accelerated schooling (SSA/P), an educational innovation, and the benefits of this participation. Data was collected through a questionnaire and an interview guide with the actors implementing this innovation. In light of the results obtained, it appears that community participation is an important strategy for legitimizing and appropriating educational innovations, since community involvement was a determining factor in the success of the SSA/P. This confirms that community participation is a foundation on which any educational innovation that wants to be relevant, effective and*

*sustainable must be based. However, community participation is not a given, it is a flame that must be kept burning.*

**Key words:** *Community participation, innovation, education, sustainability.*

## **Introduction**

De nos jours, il est communément admis que la participation communautaire est déterminante pour la mise en œuvre d'une innovation éducative. En tant que réponse à un besoin éducatif non satisfait, la mise en œuvre d'une innovation éducative nécessite que la communauté prenne part au processus en vue de la prise en compte de leur besoin réel et cela contribue en outre à légitimer l'innovation (Callon, 1986). C'est pourquoi, la participation des communautés est une des stratégies pour leur mobilisation et leur réelle implication dans la mise en œuvre des interventions éducatives. Ainsi, dans toutes les innovations entreprises dans l'éducation de base au Burkina Faso, l'accent a été mis sur la participation communautaire dans le processus de mise en œuvre (Tapsoba, 2017). C'est dans cette dynamique que dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de scolarisation accélérée passerelle (SSA/P) qui est une innovation éducative introduite au Burkina Faso en 2006 par la Fondation STRØMME, la participation des parents d'élèves et des communautés est une option privilégiée.

Des résultats de plusieurs recherches ont mis en évidence l'efficacité de cette innovation dans le contexte burkinabè, car elle a permis d'insérer en peu d'années des milliers d'enfants dans le système éducatif classique (Ouédraogo S., 2013 ; Zallé, 2014 ; Fondation STRØMME, 2014 ; Tewodros A.K. 2018). Toutefois, ces recherches n'ont pas mis en exergue l'utilité de la participation communautaire dans le processus de mise en œuvre de cette formule. Pourtant, cet aspect est très déterminant pour la réussite d'une innovation (Brunswic et Valérien, 2003 ; Huberman, 1973 ; Cissé, 2016). C'est pourquoi, la présente recherche se fixe pour objectif principal d'apprécier la participation communautaire dans le processus de mise en œuvre de la SSA/P au Burkina Faso. Il s'agit spécifiquement d'analyser le processus de mise en œuvre de l'innovation et de déterminer les effets de la participation de la communauté dans ledit

processus. Ainsi, la question centrale de cette recherche est : Quels sont les effets de la participation communautaire dans le processus de mise en œuvre de la SSA/P au Burkina Faso ?

A partir d'une méthode socio-anthropologique, cet article qui fait la synthèse des résultats d'une recherche réalisée dans la région du Nord au Burkina Faso est organisé autour de trois points essentiels. Il s'agit notamment de la méthode et outils, des résultats de la recherche et de leur discussion.

## **1. Méthodes et outils**

Cette recherche s'est déroulée dans la région du Nord, située dans la partie septentrionale du Burkina Faso. Les données ont été collectées auprès des responsables administratifs au niveau central, déconcentré et décentralisé, impliqués dans le processus de mise en œuvre de la SSA/P, auprès des responsables de la Fondation STRØMME Burkina Faso, des encadreurs pédagogiques, des animateurs, des parents d'élèves et des élèves de 20 centres SSA/P. Au total 120 personnes ont été concernées par cette recherche.

Dans l'optique d'obtenir des données diversifiées, nous avons utilisé la méthode mixte qui a consisté à combiner des techniques et des outils des méthodes quantitative et qualitative des sciences sociales, notamment de l'histoire et de la socio-anthropologie (Corbière et Larivière, 2014). Cette approche plurielle nous a permis de retracer l'émergence et l'évolution de cette innovation éducative, son processus de mise en œuvre ainsi que les effets de la participation communautaire.

Pour ce faire, des entretiens individuels avec comme outil un guide d'entretien semi-structuré, ont été organisés avec les responsables administratifs et les encadreurs pédagogiques afin de recueillir leurs opinions sur l'implication de la communauté dans le processus. Les parents d'élèves et les élèves ont été soumis à des focus *group* à l'aide d'un guide d'entretien semi-structuré qui a permis de collecter des témoignages sur la participation communautaire. Quant aux animateurs de centres, un questionnaire leur a été administré afin de collecter des informations sur leurs opinions et le niveau d'implication de la communauté dans le processus de mise en œuvre de l'innovation. Nous

avons également fait une immersion sur le terrain à travers un séjour prolongé d'au moins quatorze (14) mois dans les écoles et dans les services techniques en charge de cette innovation. Ce qui nous a permis de procéder à une observation directe à l'aide d'une grille d'observation comme outil. Ainsi, les pratiques des acteurs et les réalités des centres SSA/P ont été observées. Les données empiriques ont été complétées par celles documentaires. Le traitement des données collectées nous a permis d'obtenir des résultats que nous décrirons et analyserons avant de les discuter

## **2. Résultats de la recherche**

### ***2.1. Présentation de la stratégie de scolarisation accélérée passerelle***

La stratégie de scolarisation accélérée passerelle (SSA/P) encore appelée centre à passerelle est une innovation éducative initiée au Mali par la Fondation STRØMME qui est une ONG norvégienne de développement, créée en 1976. Cette fondation intervient en Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Mali et Niger) principalement dans les domaines de l'éducation et de la micro finance. Son bureau régional en Afrique de l'Ouest est situé à Bamako, mais elle a une représentation dans chacun des trois pays d'intervention (Yaro, 2013).

La SSA/P a émergé en 2004 au Mali, suite à un constat fait par les initiateurs sur la présence des enfants de moins de 15 ans dans les centres d'alphabétisation. C'est ainsi que des réflexions ont été menées et ont abouties à la conception de cette innovation, parce que ces centres étaient plutôt destinés aux adultes. A l'issue d'une expérimentation, il a été prouvé que la SSA/P est une alternative crédible dans le développement quantitatif et qualitatif de l'éducation (Fondation STRØMME, 2014). C'est ainsi que la Fondation STRØMME a décidé de l'étendre au Burkina Faso et au Niger. Elle fut donc expérimentée pour la première fois au Burkina Faso en 2006 dans six provinces que sont le Kadiogo, le Zondoma, le Yatenga, le Sanmatenga, la Sissili et le Ganzourgou. Cette expérimentation ayant connu un succès, la SSA/P est en phase d'extension au Burkina Faso depuis 2011.

Cette innovation éducative consiste à permettre aux enfants (garçons et filles) de 9 à 12 ans non scolarisés ou déscolarisés précoces, d'intégrer ou

de réintégrer le système scolaire classique à partir de la classe de quatrième année (CE2) ou à défaut les classes inférieures de l'enseignement primaire, à l'issue de neuf (9) mois d'apprentissage accéléré. Elle vise les objectifs suivants :

- ✓ permettre aux enfants exclus du système scolaire, âgés de 9 à 12 ans, d'intégrer ou de réintégrer le système éducatif formel;
- ✓ accroître le taux brut de scolarisation en vue d'une contribution à l'atteinte des Objectifs de l'EPT et de ceux du Millénaire pour le Développement ;
- ✓ réduire le travail des enfants et le mariage précoce des filles par la scolarisation ;
- ✓ promouvoir le droit de l'enfant et de la fille en particulier par l'accès à l'éducation et aux pièces d'état civil (Fondation STRØMME , 2011:3).

Depuis sa date d'expérimentation au Burkina Faso en 2006 jusqu'en 2020, cette innovation a permis d'enrôler 85 500 enfants dont 41 764 filles au niveau national. De ces enfants enrôlés, 71 565 apprenants dont 35 072 filles ont été transférées dans l'enseignement primaire (MENAPL, 2020).

Le processus de mise en œuvre de la SSA/P obéit à une stratégie bien définie à travers un référentiel (Fondation STRØMME, 2011) dans le souci d'une harmonisation des pratiques et la participation de tous dans le processus.

## ***2.2. Participation communautaire dans le processus de mise en œuvre de la stratégie de scolarisation accélérée passerelle***

L'innovation est un processus interactif et itératif en proie à des négociations multiples entre une multitude d'acteurs selon Callon et *al.*, (1999). C'est pourquoi, ces auteurs préconisent que soient pris en compte « les intérêts, les projets, les valeurs, les attentes, les savoir-faire de tous les acteurs, de tous les groupes sociaux qui, à un moment ou un autre, vont peser sur le destin de l'innovation » (Callon et *al.*, 1999 :114). La prise en compte des besoins des acteurs ne peut être effective sans leur implication dans le processus. C'est dans cette vision que le processus de

mise en œuvre de la SSA/P s'appuie fortement sur la participation communautaire, en impliquant pleinement les parents d'élèves et la communauté locale à qui est destinée cette innovation.

Le processus de mise en œuvre de la SSA/P s'effectue selon la stratégie du « faire-faire » qui se traduit par une répartition fonctionnelle des responsabilités entre la Fondation STRØMME, les ONG/associations et l'État dans la réalisation des activités de l'innovation sur le terrain. Pour ce faire, la Fondation STRØMME et le ministère en charge de l'éducation de base retiennent de commun accord, un certain nombre d'associations ou d'ONG avec qui des partenariats sont scellés pour l'implantation des centres à passerelles et le déroulement des enseignements/apprentissages. Pour l'année scolaire 2019-2020, trois associations (3) ont été désignées pour la mise en œuvre dans la région du Nord : l'Association Formation et Développement Ruralité (AFDR), l'Association d'Aide aux Enfants et Familles Démunies (ADEFAD) et le Réseau pour la Promotion Sociale (REPROSO).

L'analyse des données révèle que la mise œuvre de la SSA/P est un processus multi-acteurs dans une dynamique partenariale formalisée par des protocoles et des conventions. Au Burkina Faso, sont impliqués dans le processus, la Fondation STRØMME, l'État burkinabè à travers les services centraux et déconcentrés du ministère en charge de l'éducation de base, les collectivités locales, les ONG/ associations locales et internationales et surtout les communautés de base.

Au regard de la diversité et de l'hétérogénéité des acteurs concernés, il est certain que leurs intérêts divergent sur certains aspects, c'est pourquoi, comme le souhaite Callon (1986), en vue de la traduction des intérêts individuels en intérêts communs des stratégies ont été définies.

### ***2.2.1. Stratégie d'implantation d'un centre à passerelle : une affaire de la communauté***

Selon le référentiel de mise en œuvre (Fondation STRØMME, 2011), le choix des villages d'implantation des centres SSA/P incombe aux ONG/associations promotrices qui sont sélectionnées à l'issue d'un appel à candidature. Ces associations désignées mettent alors, en place des équipes-projets (Coordonnateurs, superviseurs et animateurs) qui procèdent au préalable à une étude de terrain pour recueillir les

informations relatives aux besoins réels d'éducation auprès des communautés de base, notamment l'effectif des enfants de 9 à 12 ans constituant le groupe cible de l'innovation dans les villages et la motivation de la communauté vis-à-vis de la SSA/P. Cette stratégie d'implantation est une manière d'impliquer la communauté dans le processus de mise en œuvre de l'innovation. Ainsi, la participation communautaire est effective dès l'étude de terrain pour l'implantation d'un centre à passerelle.

A l'issue de l'étude de terrain, l'association promotrice de l'innovation tient des assemblées générales de négociation et de mobilisation communautaire avec les villages potentiels, car l'émergence d'une innovation génère un processus de négociation, de résistance ou d'accommodation, du fait que les groupes protègent leurs intérêts et en avancent de nouveaux (Klein et Harrisson, 2007). De ce fait, pour qu'une confiance s'établisse entre les différents acteurs, Akrich et *al.*, (1988) suggèrent qu'il faut adopter des règles de fonctionnement collectif en vue de motiver, gérer les éventuels conflits et conquérir un niveau de légitimité. C'est pour répondre à cet impératif que dans le processus de mise en œuvre de la SSA/P, des stratégies de négociations et de mobilisation communautaire sont instaurées à travers les assemblées générales avec les communautés bénéficiaires.

Selon les acteurs que nous avons rencontrés, ces négociations constituent des moments ultimes au cours desquels d'importantes décisions sont prises. En effet c'est au cours de ces assemblées villageoises que la communauté s'imprègne de la philosophie de l'innovation, sa procédure de mise en œuvre et la contribution de la communauté. Une véritable négociation s'instaure entre l'association et la communauté en vue de susciter leur adhésion et leur implication, comme le soulignent Akrich & al. (1988 : 15) « C'est de leurs négociations constantes, des épreuves de toutes sortes qu'ils s'infligent les uns aux autres, des exigences contradictoires qu'ils s'imposent mutuellement que dépend le sort de l'innovation ». Ces négociations sont déterminantes pour la suite du processus, puisqu'elles permettent de préparer et de conscientiser la communauté à l'engagement et à déconstruire les pesanteurs et construits sociaux qui freinent la scolarisation des enfants (Devers, 2014). La langue nationale qui sera utilisée dans l'enseignement/apprentissage est choisie par la communauté lors de ces négociations. Ce qui est une stratégie

d'intéressement des acteurs qui permet de les enrôler, c'est à dire de définir et attribuer des fonctions précises aux différentes parties impliquées (Callon, 1986).

C'est ainsi qu'à l'issue des négociations sociales, la communauté exprime le besoin de bénéficier de cette formule éducative à travers une manifestation d'intérêt adressée à l'association promotrice. Celle-ci procède au choix des villages postulants à travers une séance de travail impliquant le responsable de programme (ONG) et les autorités communales sur la base d'une analyse approfondie des résultats des visites de terrain (Fondation STRØMME, 2011). Les villages retenus sont donc informés après la publication de la liste des bénéficiaires.

Les communautés des villages retenus se réunissent alors en assemblée générale pour mettre en place un comité de gestion (COGES) du centre SSA/P composé de cinq (5) membres. Les membres du COGES sont des porte-paroles représentatifs de la communauté (Callon, 1986) avec pour rôle de contribuer à la mobilisation sociale et de veiller à l'application des engagements pris par la communauté (Yaro, 2013).

Une convention est alors signée entre l'association promotrice et la communauté à travers les membres du COGES qui sont ses représentants. La communauté avec le soutien de l'association procède donc à la construction de la salle de classe, au recrutement des apprenants (enfants de 9 à 12 ans) et à la recherche d'un logement pour l'hébergement de l'animateur.

De ce qui précède, on constate que la phase d'implantation d'un centre SSA/P est un processus impliquant fortement la communauté à travers des négociations et des sensibilisations. Cela témoigne que l'adhésion et la participation des communautés sont indispensables au processus d'implantation de la SSA/P.

S'il est vrai que le processus d'implantation de la SSA/P nécessite une étude de terrain, des négociations et des sensibilisations impliquant la communauté, il faut cependant, souligner que certaines associations promotrices escamotent certaines étapes de cette phase sous le prétexte qu'ils ne disposent pas de ressources nécessaires pour se rendre dans tous les villages. Elles se contentent des données fournies par les communes sur les villages concernés sans aller sur le terrain. Toute chose qui porte préjudice au processus et à l'adhésion des acteurs communautaires.

Dans certains villages, l'on note également que la mobilisation communautaire se bute à des conflits de leadership entre les notables coutumiers, religieux et les conseillers municipaux. C'est du reste pour juguler ces genres de situations qu'une stratégie de formation est mise en place dans l'objectif de renforcer les capacités des acteurs communautaires sur leurs rôles et attributions.

### ***2.2.2. Stratégie de formation des acteurs : un tremplin pour l'appropriation communautaire de l'innovation***

Selon Callon (1986), les traductions successives résultant des négociations pour la concrétisation de l'innovation et la création des cadres d'alliances entre acteurs ne sont pérennes que lorsqu'elles sont soumises à une formation des acteurs stratégiques. De ce fait, d'après les coordonnateurs de projets des associations promotrices, tous les acteurs de la chaîne éducative reçoivent des formations sur cette formule éducative. Ainsi, les membres du comité de gestion du centre SSA/P étant les représentants de la communauté reçoivent, dès l'ouverture du centre, un renforcement de capacités sur leurs rôles et attributions dans la mise en œuvre de la formule éducative. En plus de cette formation initiale, les membres du COGES reçoivent des recyclages périodiques (Fondation STRØMME). Selon Yaro (2013), la formation des membres du COGES porte sur les thèmes suivants :

- ✚ le suivi de la fréquentation des apprenant(e)s ;
- ✚ le suivi de l'ouverture effective du centre selon les normes arrêtées ;
- ✚ la gestion de l'équipement du centre ;
- ✚ la mobilisation de la population autour des activités du centre ;
- ✚ l'identification et la résolution des problèmes du centre ;
- ✚ le fonctionnement du comité (tenue de réunion entre membres, entre comité et village, entre comité et apprenants, organisation des restitutions dans le village, communication avec la structure de mise en œuvre) ;
- ✚ la gestion des données du centre ;
- ✚ l'organisation du bilan des activités du centre dans le village.

Ce renforcement des capacités est une stratégie pour une réelle appropriation de l'innovation par les membres du COGES. Ce qui leur permet d'être efficace dans l'animation de leur rôle.

### ***2.2.3. Stratégie de suivi et d'encadrement : la communauté toujours présente***

Plusieurs acteurs ont reconnu que le suivi/supervision est un des facteurs clef du succès de la SSA/P. Ainsi, en vue d'assurer plus d'efficacité à l'innovation, un dispositif de suivi est mis en place et se situe à plusieurs niveaux. Ainsi, les services techniques centraux et déconcentrés du ministère en charge de l'éducation de base (SP-SSA/P, DREPPNF, DPEPPNF, CEB), les communes, la Fondation STRØMME, de même que les partenaires techniques et financiers effectuent des suivi-supervisions de la mise en œuvre de cette alternative.

Au niveau de la communauté, les membres du comité de gestion du centre, les parents d'élèves, les conseillers villageois de développement (CVD) et les conseillers municipaux assurent un suivi de proximité à travers des visites dans le centre en vue de contrôler l'assiduité aussi bien des élèves que de l'animateur et la régularité des enseignements/apprentissages.

Cette implication de la communauté dans le suivi contribue à une réduction des absences et des abandons des apprenants conduisant ainsi à l'amélioration de la qualité des enseignements/apprentissages et l'efficacité de la SSA/P (Ndoye, 2001).

La communauté joue également un rôle d'encadrement, car certains membres interviennent en tant que personnes ressources dans la formation des apprenants. Ce qui est un atout pour la contextualisation des enseignements/apprentissages et une prise en compte des savoirs endogènes (Tapsoba, 2017).

Des entretiens avec les acteurs des associations promotrices, il ressort que la gestion et l'entretien du centre à passerelle incombe à la communauté. Le COGES mis en place à cet effet, est chargé de la sensibilisation et la mobilisation des parents d'élèves et de l'ensemble de la communauté pour la gestion du centre. Ces différents acteurs communautaires s'occupent de l'entretien, de la maintenance et de la sécurité des locaux ainsi que des équipements. C'est pourquoi, chaque parent d'élève contribue entre 1000 F et 2000 F CFA selon les villages, au fonctionnement des centres. Chaque parent d'élèves est aussi chargé de trouver pour son enfant, les fournitures scolaires nécessaires pour sa scolarisation. La communauté est impliquée dans toutes les étapes du

processus de mise en œuvre. C'est ce qui a milité à la généralisation de l'innovation au Burkina Faso

### **3. Discussion des résultats**

A l'analyse de tout ce qui précède, on retient que la mise œuvre de la SSA/P est un processus qui implique une forte participation des communautés bénéficiaires. Ces communautés sont réellement impliquées dès l'étude de terrain, dans la construction des salles de classes, le recrutement des élèves, le suivi des enseignements/apprentissages, l'entretien et la maintenance des infrastructures et équipements scolaires, la gestion du centre ainsi que la fourniture de logements aux animateurs des centres SSA/P. Il apparaît clair que l'utilité potentielle de la participation communautaire dans la mise en place de la SSA/P ne fait aucun doute (Candy et *al.*, 2010). Elle possède assez d'avantages et constitue un facteur clé de l'efficacité et du succès de cette innovation, tel que reconnu par le rapport de l'évaluation faite en 2018 en ces termes « L'approche exemplaire de la Fondation STRØMME en matière de mobilisation active des communautés locales a été le facteur clé du succès et de la rentabilité de sa SSA/P. Les communautés ont joué un rôle important dans le recrutement des élèves et la contribution de la terre, de la main-d'œuvre et des matériaux pour la construction et l'entretien des infrastructures scolaires, ainsi que la fourniture de logements aux animateurs des centres SSA/P. La contribution des communautés a été déterminante pour la mise en place des centres SSA/P à grande échelle ». (Tewodros Aragie Kebede, 2018 : 8).

En plus de cette efficacité reconnue, la participation communautaire au processus est un moyen pour faire de l'éducation la responsabilité de la société tout entière comme le suggère Schaeffer (1994) qui trouve que les besoins éducatifs fondamentaux étant complexes et diversifiés, leur satisfaction nécessite l'implication de la communauté auprès des autorités éducatives, des enseignants et des autres personnels pour le développement de l'éducation.

C'est dans la même logique que Whyte (1987) rappelle que par le passé, la communauté était considérée comme un bénéficiaire passif des interventions de développement. Cette conception a profondément

évolué, car au cours des dernières années, la participation communautaire est reconnue comme étant un facteur indispensable au succès des projets de développement. Pour ce faire, dans le processus de mise en œuvre de la SSA/P, la participation communautaire est une option privilégiée, car elle a des effets bénéfiques aussi bien pour la communauté que le système éducatif. Elle a permis d'enrôler au Burkina Faso 85 500 apprenants de 2006 à 2020 et d'engranger de multiples autres résultats. Les avantages de la participation communautaire dans la mise en œuvre de la SSA/P peuvent être appréhendés à travers cinq (5) domaines tels que relevés par Shaeffer (1994).

La participation communautaire a un avantage idéologique à travers le renforcement du pouvoir autonome des communautés. En effet, dans le processus de mise en œuvre de la SSA/P, la participation a permis aux communautés d'être autonomes dans la mesure où elles arrivent à scolariser leurs enfants sans l'appui de l'Etat ou d'autres structures. La responsabilisation des communautés dans le processus est un mécanisme de renforcement de la gouvernance locale. D'après Gillett (1964 : 40) « L'école est au service de la communauté qui la sert en retour, dans une réciprocité étroite et permanente. L'école n'est pas une couvée placée un peu à l'écart sous la garde de quelque père nourricier jusqu'au moment où les œufs doivent éclore. C'est le même sang qui alimente l'école et le village. Tous les citoyens sont des enseignants, tous les enseignants sont des citoyens ».

Ainsi, répondant à ce souhait de l'auteure, à travers l'implication dans la mise en œuvre de la SSA/P, les communautés ont appris à jouer pleinement leur rôle dans le suivi et l'accompagnement de la scolarisation de leurs enfants même au-delà des centres et en transposant ces mécanismes dans les écoles classiques. Par conséquent, la mise en œuvre de cette innovation a brisé les barrières entre l'école et la communauté en permettant aux communautés de participer non seulement à la formation et à l'encadrement des enfants, mais aussi et surtout à la gestion autonome des écoles. Ce qui donne la conviction aux communautés que l'école leur appartient et matérialise l'alternative souhaitée par Tapsoba (2017 : 197), « l'école du village et non l'école au village, incarnée par l'école formelle », c'est-à-dire une école bâtie et gérée par la communauté et pour la communauté.

L'implication de la communauté dans le processus de mise en œuvre de la SSA/P possède un bénéfice économique à travers un accroissement des ressources et un partage des charges éducatives (Tama, 2018). Ainsi, dans la stratégie de mise en œuvre de l'innovation, la communauté étant chargée de trouver les locaux pour abriter le centre, d'héberger l'animateur, de gérer et d'entretenir le centre à travers des cotisations financières, contribue énormément à accroître les ressources qu'apporte l'association promotrice et l'Etat. De ce fait, il y a une mutualisation des ressources qui permet de partager les charges de l'éducation offerte aux apprenants. Selon Tewodros Aragi Kebede (2018), un des aspects novateurs de la SSA/P réside dans les efforts de mobilisation de la communauté qui permettent de minimiser les coûts d'investissement et qui rend cette innovation très rentable. Pour lui, la mobilisation active des communautés locales constitue une ressource déterminante pour une généralisation et une pérennisation de cette innovation. C'est d'ailleurs le souhait d'Huberman (1973) qui trouve que la mobilisation communautaire constitue une ressource essentielle pour l'atteinte des objectifs visés par une innovation éducative.

La participation communautaire a un avantage politique, car selon Klein & Harrisson (2007 : 280), « Elle est supposée stimuler le sentiment d'appartenance, le sens civique et une citoyenneté active, une sorte de démocratie diffuse pour agir en complémentarité avec la démocratie associative ». Aussi, pour Shaeffer (1994), elle contribue à un renforcement de la légitimité du gouvernement et au développement de la démocratie locale. De ce fait, la participation de la communauté est non seulement une stratégie pour renforcer la légitimité de l'innovation éducative mais aussi de la politique éducative du gouvernement. L'implication de la communauté donne plus de crédibilité à l'innovation et matérialise la preuve que l'innovation répond à un besoin réel des bénéficiaires, c'est-à-dire qu'il y a une meilleure adéquation entre l'offre et la demande éducative. Elle permet la prise en compte des réalités socioculturelles de la communauté à travers l'utilisation des langues nationales. Elle développe également la démocratie locale en associant les communautés à la prise de décision concernant la résolution des problèmes de leur bien-être. Ce qui permet également au gouvernement d'élaborer des politiques éducatives efficaces et légitimes en tenant compte des besoins réels exprimés par les communautés.

La participation communautaire est aussi une stratégie pour l'appropriation de l'innovation par la communauté. L'appropriation étant une étape charnière qui donne sens et efficacité à l'innovation selon Gaglio (2011), et qui lui confère une légitimité, améliore ses chances de pérennisation. L'implication de la communauté est donc la voie idéale pour une réelle appropriation de la SSA/P. C'est ainsi que la communauté étant impliquée dans tout le processus de mise en œuvre, elle s'en est approprié cette innovation. La mobilisation de la communauté constatée dans plusieurs localités est la résultante de l'implication qui est privilégiée par l'approche. Cette appropriation de l'innovation par la communauté est également un facteur de pérennisation comme le soulignent Cornillot & al., (2005 :26), « Il ne fait plus guère de doute que l'intensification de la participation de groupements communautaires locaux, à caractère non lucratif, apporte des chances supplémentaires à la pérennité des effets des opérations et des produits des projets ».

L'implication de la communauté dans la mise en œuvre de la SSA/P permet également un renforcement des capacités et des compétences des acteurs communautaires dans la mobilisation sociale, le suivi et l'encadrement des enfants. Elle est un mécanisme de renforcement de la citoyenneté et du civisme à travers la participation aux actions de développement de sa localité (Shaeffer, 1994). C'est dans ce sens que Gillett (1964) soutient que la participation communautaire ne se contente pas seulement d'éduquer les enfants, mais contribue aussi à l'éducation de la communauté qui devient également auxiliaire des enseignants. Dans le cas de la SSA/P, les expériences relatives à la mobilisation sociale et au suivi/accompagnement des apprenants, acquises à travers les formations organisées par l'association promotrice est partagée au sein de la communauté locale et transposée également au niveau des écoles classiques au bénéfice de tout le système éducatif.

## **Conclusion**

La participation communautaire est une option stratégique qui permet de développer une dynamique communautaire d'auto responsabilisation par l'implication active des différents acteurs dans le processus de mise en œuvre de la SSA/P. Elle a permis d'insérer des milliers d'apprenants dans le système éducatif burkinabè. Elle a également brisé les barrières entre

l'école et la communauté permettant une réelle appropriation de cette innovation éducative par la communauté, conférant donc une légitimité et une efficacité à la SSA/P (Tewodros Aragie Kebede, 2018). L'implication de la communauté a aussi permis une responsabilisation des communautés dans l'éducation de leurs enfants. Ce qui permet d'améliorer la qualité des enseignements/apprentissages dans les centres à passerelle et même dans les écoles classiques.

Aussi faut-il noter que la participation communautaire permet une mutualisation des ressources en répartissant les charges éducatives entre l'Etat et les communautés. Elle est une stratégie de renforcement de la citoyenneté et du civisme.

Les résultats de cette recherche permettent de noter que la participation communautaire est le socle de toute innovation éducative et constitue un fondement pour sa pérennisation. Ils interpellent donc les autorités éducatives à la prise en compte des dynamiques sociales et de la participation communautaire dans tout processus d'innovation dans le domaine de l'éducation.

Toutefois, la participation communautaire n'est pas acquise dans toutes les localités, car elle est compromise dans certaines zones par la non-appropriation de l'innovation par certains membres des communautés, la non fonctionnalité des structures communautaires (COGES et APE) et les conflits de leadership. Il importe donc que des actions de sensibilisations, de communication et d'information soient davantage intensifiées pour une participation plus accrue de la communauté au processus de mise en œuvre de cette innovation éducative en vue de sa généralisation et de sa pérennisation au bénéfice du système éducatif burkinabè.

## **Références bibliographiques**

**Akrich Madeleine, Callon Michel et Latour Bruno** (2006), *Sociologie de la traduction-Textes fondateurs*, Paris, Presses de l'École des Mines.

**Akrich Madeleine, Callon Michel et Latour Bruno** (1988a), *A quoi tient le succès des innovations. Premier épisode : l'art de l'intéressement*, Paris, Annales des Mines.

**Akrich Madeleine, Callon Michel et Latour Bruno** (1988b), *A quoi tient le succès des innovations. Deuxième épisode : l'art de choisir les bons porte-parole*, Paris, Annales des Mines.

**Brunswic Etienne & Valérie Jean** (2003), *Les classes multigrades : une contribution au développement de la scolarisation en milieu rural*, Paris, UNESCO-IIPE

**Burkina Faso, Conseil régional du Nord** (2018), *Plan régional de développement du Nord 2018-2022* ;

**Callon Michel** (1986), « Éléments pour une sociologie de la traduction, la domestication des coquilles St Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de St Brieuc », *L'année sociologique* n°36.

**Callon Michel, Lhomme Robert., & Fleury Jean.** (1999), « Pour une sociologie de la traduction en innovation ». *Recherche et formation*, n°31, pp.113-126.

**Candy Lugaz, Anton de Grauwe, Cheikh Diakhaté, Justin Mahougna Dongbehounde et Ibo Issa** (2010), *Renforcer le partenariat école-communauté Bénin, Niger et Sénégal*, Paris, UNESCO-IIPE.

**Cissé Aïssata** (2016), *La généralisation des Centres d'éducation pour le développement au Mali : problèmes et perspectives*. Thèse de Doctorat en sciences de l'éducation, Université de Picardie, Jules Verne, 323 p.

**Cornillot Pierre, Blanchet Karl, Flachenberg Franck, Galand Bruno & Ngoma Phuati Armand** (2005), *Guide des bonnes pratiques pour conduire la pérennisation d'une innovation en santé*. Paris : Ministère français des Affaires étrangères. 100 p.

**Cloutier Julie** (2003), *Qu'est-ce que l'innovation sociale ?* Montréal : Crises.

**Cros Françoise** (1997). « L'innovation en éducation et en formation ». *Revue française de pédagogie*, n°118.

**Élisabeth Brodin** (2004), « Innovation en éducation et innovation dans l'enseignement des langues : quels invariants ? », *Recherches en didactique des langues et des cultures*, n°1.

**Fleury Jean, Guingand Gérard et Lhomme Robert** (2000). « Réseau et innovation : une perception dynamique du processus de la diffusion des innovations dans les établissements scolaires ». *Recherche et Formation*, n°34.

**Fondation STRØMME** (2011) *Référentiel de mise en œuvre de la Stratégie de Scolarisation Accélérée/ Passerelle (SSAP)*.

**Gillett Nicole** (1964) « L'école communautaire » *In Tiers-Monde, tome 5, n°17. Éducation et développement.* pp. 39-60.

**Gaglio Gerard** (2011), *Sociologie de l'innovation*, Paris, PUF.

**Huberman Michael** (1973), *Comment s'opèrent les changements en éducation : contribution à l'étude de l'innovation*, Genève, UNESCO-BIE.

**Klein Juan-Luis et Harrisson Denis (Eds.)** (2007), *L'innovation sociale : émergence et effets sur la transformation des sociétés.* Canada, PUQ.

**Shaeffer Sheldon** (1994). *Participation for Educational Change: a Synthesis of Experience.* Paris, UNESCO/IIEP.

**Tama Bignon Clarisse** (2018), « Participation communautaire dans l'éducation au Bénin : analyse socio-anthropologique de la perception de l'Etat chez les acteurs sociaux ». *Les Annales de l'Université de Parakou, Série "Lettres, Arts et Sciences Humaines"*, Vol. 1, n°3.

**Tapsoba Ambroise** (2017), *Education non formelle et qualité de l'éducation : le cas des formules éducatives non formelles pour adolescents au Burkina Faso.* Thèse de doctorat en science de l'éducation, Université de Normandie.

**Tewodros Aragie Kebede** (2018), *Stratégie de Scolarisation Accélérée/Passerelle de la Fondation STRØMME au Burkina Faso, au Mali et au Niger. Rapport d'évaluation.*

**Whyte Anne** (1987), *Principes directeurs pour la planification de la participation communautaire aux projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement.* Genève, OMS, Publication Offset No 96.

**Yaro Anselme** (2013), *Curriculum de l'alphabétisation active au Burkina Faso.* Fondation STRØMME Afrique de l'Ouest.

**Zallé Rasmané** (2014), *Acteurs et enjeux de la Stratégie de Scolarisation Accélérée/Passerelle en milieu rural à travers les réalités de la commune de Koubri.* Master AGRINOVIA, Université Joseph KI-ZERBO.